

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

N°2025 - *11614*

« PASSAGE DU PERE NOEL DANS LES ECOLES
LE JEUDI 18 ET VENDREDI 19 DECEMBRE 2025 »

Le MAIRE de VILLEPARISIS

Vu, la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5 et suivants L 2213-1 et suivants,

Vu, le Code de la Sécurité Intérieure et notamment son article L 511-1,

Vu, le Code de la Route, notamment l'article R 417-10,

Vu, le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

Vu, l'arrêté du 06 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 02 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu, l'instruction interministérielle du 13 août 1977 sur la signalisation routière, modifié,

Considérant, que la Municipalité organise le passage du Père Noël dans les écoles maternelles de la ville de Villeparisis le jeudi 18 et le vendredi 19 décembre 2025 entre 08 heures 30 et 12 heures,

Considérant, que la circulation de la calèche du Père Noël entraîne des arrêts provisoires à différents endroits du circuit, il appartient de réglementer la circulation,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La circulation sera ralentie et ponctuellement arrêtée le jeudi 18 décembre 2025 et le vendredi 19 décembre 2025 entre 08 heures 30 et 12 heures au passage de la calèche du Père Noël suivant les parcours prévus.

Horaires d'arrivées dans les écoles pour la journée du jeudi 18 décembre 2025.

08 heures 45 Ecole Normandie Niémen

09 heures 30 Ecole Aristide Briand

10 heures 15 Ecole Mail de l'Ourcq

10 heures 50 Arrêt Pauline Kergomard pour la Crèche Parentale « les Petits Patachons »

11 heures 00 Ecole Pauline Kergomard

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251118-PM25_11614-AR
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025

Parcours de la calèche du Père Noël**Départ de la calèche du Père Noël à 08 heures 15 du Centre Technique Municipal**

- ❖ Rue de l'Industrie
- ❖ Rue des Entrepreneurs
- ❖ Avenue du Provence
- ❖ Avenue de Bourgogne
- ❖ Avenue Normandie Niémen
- ❖ Rue de l'Alphabet
- ❖ Avenue de Bretagne
- ❖ Avenue Lefèvre
- ❖ Avenue du Général de Gaulle
- ❖ Avenue Anatole France avec un arrêt devant l'école Aristide Briand
- ❖ Avenue Aristide Briand
- ❖ Avenue Perraton
- ❖ Avenue Albert
- ❖ Avenue Charles Gide
- ❖ Place Wathlingen avec un arrêt devant l'école du Mail de l'Ourcq
- ❖ Avenue des Chênes
- ❖ Avenue Kleber
- ❖ Boulevard Marcel Sembat
- ❖ Avenue de Picardie
- ❖ Avenue de la Forêt
- ❖ Rue des Tilleuls
- ❖ Allée des Cerisiers avec un arrêt pour la crèche Parentale « Les Petits Patoches »
- ❖ Allée des Cerisiers avec un arrêt devant l'école Kergomard
- ❖ Rue des Tilleuls
- ❖ Rue des Platanes
- ❖ Rue des Tilleuls
- ❖ Avenue de la Forêt
- ❖ Avenue de Flandre
- ❖ Avenue Jean Monnet
- ❖ Rue de l'Industrie et retour de la calèche du Père Noël vers 12 heures au Centre Technique Municipal

Horaires d'arrivées dans les écoles pour la journée du vendredi 19 décembre 2025.**08 heures 45 Ecole Barbara****09 heures 30 Ecole République****10 heures 15 Ecole Célestin Freinet****11 heures 00 Ecole Ernest Renan**Parcours de la calèche du Père Noël**Départ de la calèche du Père Noël à 08 heures 15 du Centre Technique Municipal**

- ❖ Rue de l'Industrie
- ❖ Rue des Entrepreneurs
- ❖ Avenue de Berny
- ❖ Rue de Ruzé
- ❖ Place François Mitterrand avec un arrêt devant l'école Barbara
- ❖ Rue de Ruzé
- ❖ Rue Joseph Lhoste
- ❖ Rue de Villevaudé
- ❖ Rue de la République avec un arrêt devant l'école République
- ❖ Avenue du 8 Mai 1945
- ❖ Allée Maulny avec un arrêt devant l'école Célestin Freinet
- ❖ Allée Maulny

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251118-PM25_11614-AR
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025

- ❖ Avenue du 8 mai 1945
- ❖ Avenue Charles Gide
- ❖ Avenue Ernest Renan
- ❖ Avenue Boileau avec un arrêt devant l'école Ernest Renan
- ❖ Avenue Charles Gide
- ❖ Avenue Voltaire
- ❖ Avenue de la plaine
- ❖ Rue de l'Île de France
- ❖ Avenue de Provence
- ❖ Rue des Entrepreneurs et retour de la calèche du Père Noël vers 12 heures au Centre Technique Municipal

ARTICLE 2 :

Par dérogation aux prescriptions ci-dessus, les voies mentionnées pourront être utilisées par les véhicules d'intervention et de secours.

ARTICLE 3 :

La Police Municipale encadrera la calèche du Père Noël durant le parcours du jeudi 18 décembre 2025 et du vendredi 19 décembre 2025.

ARTICLE 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication.

ARTICLE 6 :

Ampliation :

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Directeur de la Police Municipale

Monsieur le Directeur des services Techniques

Monsieur le Directeur du service Education

Madame la Commissaire de la circonscription de la Police Nationale de Villeparisis

Lieutenant JAMES Fabien, Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Villeparisis

Monsieur le Directeur des transports publics de voyageurs KEOLIS

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Maire.

Villeparisis, le 13 novembre 2025

Le Maire, Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251118-PM25_11614-AR
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025